



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

Distr. générale
8 février 2021
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

New York (session virtuelle), le 6 novembre 2020

Résumé des délibérations

I. Introduction

1. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a tenu sa deuxième session ordinaire de 2020 le 6 novembre 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, la session n'a pas pu se tenir en présentiel à New York comme prévu initialement. Elle s'est donc déroulée entièrement en visioconférence et sa durée a été ramenée d'un jour et demi à quatre heures. La présidence a été assurée par le Secrétaire général depuis New York.
2. Le Secrétaire général a chaleureusement félicité le Directeur exécutif et le personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) d'avoir remporté le prix Nobel de la paix 2020 et a salué leur courage, leur détermination, leur compétence et leur travail extraordinaire.
3. La session se composait de deux débats, consacrés aux thèmes suivants : a) « L'état du monde » ; b) « L'avenir du multilatéralisme : programme commun et défis pour le système des Nations Unies dans le monde de l'après-pandémie ». Le présent résumé donne un aperçu des délibérations de la session.

II. Premier débat : l'état du monde

4. Le Secrétaire général a présenté ses réflexions sur l'état actuel du monde et du système multilatéral. Évoquant les conséquences sanitaires et socioéconomiques dévastatrices de la pandémie de COVID-19, qui creusaient les inégalités et alimentaient l'instabilité, il a dit que le monde avait fait un « grand bond en arrière ». Face à des difficultés énormes et à des incertitudes persistantes, la communauté internationale devait agir de façon coordonnée et le système des Nations Unies avait un rôle important à jouer. Il fallait parvenir à un relèvement qui soit durable et fondé sur les piliers qu'étaient l'inclusion, la cohésion, la solidarité et le respect des droits humains.
5. Le Secrétaire général a dit que certains faits positifs étaient intervenus dans la lutte contre les changements climatiques et que des acteurs importants avaient montré la voie à suivre pour bâtir un monde neutre en carbone et résilient à ces changements, mais il a ajouté que la question des changements climatiques risquait d'être reléguée



au second plan dans les pays qui peinaient à faire face à la pandémie. Il a demandé aux entités des Nations Unies de coopérer étroitement pour reconstruire en mieux, de façon à bâtir un monde plus vert et plus résilient.

6. Le Secrétaire général a dit qu'il fallait accorder la plus haute priorité à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il était essentiel de renforcer la responsabilité effective des membres du personnel, ce qui passait en particulier par l'application d'une politique de tolérance zéro. Soulignant qu'il était indispensable d'agir de façon coordonnée à l'échelle du système, le Secrétaire général a exhorté les membres du Conseil à continuer de faire preuve de leadership et de détermination pour mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le cadre des activités des entités des Nations Unies.

7. Pendant la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont examiné les tendances économiques mondiales, notamment en matière de commerce international, et l'impact que la pandémie COVID-19 continuait d'avoir, en particulier sur les taux de pauvreté, le développement du capital humain et le respect des droits humains. Ils ont réfléchi à l'action de mobilisation impressionnante menée par le système des Nations Unies face à la pandémie, et aux possibilités d'action collective dans les différents domaines de compétence des entités, notamment en ce qui concerne la lutte contre les inégalités et la discrimination, et la promotion de la protection sociale, de l'allègement de la dette et de l'action climatique. Un exposé a été présenté au Conseil au sujet des principaux faits nouveaux intéressants la lutte contre le terrorisme, les armes nucléaires et les capacités nucléaires destinées à des fins pacifiques.

III. Deuxième débat : L'avenir du multilatéralisme : programme commun et défis pour le système des Nations Unies dans le monde de l'après-pandémie

8. Le Secrétaire général a ouvert le débat en rappelant la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution [75/1](#) de l'Assemblée générale), dans laquelle les États Membres avaient réaffirmé leur engagement en faveur du multilatéralisme et demandé au Secrétaire général de présenter, avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, des « recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs ». Le CCS a ensuite tenu un débat en deux parties qui a pris la forme d'une réflexion collective sur les principaux éléments du monde de l'après-pandémie et sur l'adoption d'un programme commun en faveur d'un multilatéralisme inclusif qui fonctionne en réseau.

Principaux éléments du monde de l'après-pandémie

9. La première partie du débat a porté sur l'impact à long terme de la COVID-19 sur le système des Nations Unies et les populations qu'il sert. Le modérateur a dit que le système des Nations Unies réformé avait démontré par sa riposte à la pandémie qu'il était capable d'agir collectivement en temps de crise. Le débat a été l'occasion de réfléchir au rôle décisif que le système des Nations Unies pourrait jouer en faisant en sorte que l'action de relèvement s'inspire du nouveau pacte mondial imaginé par le Secrétaire mondial, qui se fonderait sur « une mondialisation équitable, sur le respect des droits et de la dignité de chaque être humain, sur l'harmonie avec la nature, sur la prise en compte des droits des générations futures et sur l'idée que le succès se mesure en termes humains plutôt qu'économiques » ([A/75/1](#), par. 14).

10. Au cours de ses échanges, le Conseil a pris acte des effets dévastateurs que la pandémie de COVID-19 avait eus sur la santé et l'économie partout dans le monde et

du fait qu'elle avait fait ressortir des tensions géopolitiques et des inégalités déjà existantes. La pandémie était à l'origine d'un grave recul dans la réalisation des objectifs de développement durable, mais elle montrait aussi combien il importait de persévérer pour atteindre ces objectifs, en collaborant et en innovant.

11. En novembre 2020, la situation mondiale était moins favorable qu'elle ne l'était au moment de la réunion précédente du CCS, en mars 2020. La détermination qui avait contribué à endiguer la première vague de la pandémie avait beaucoup faibli, les citoyens étaient épuisés et les gouvernements s'efforçaient de protéger la santé publique tout en tentant d'éviter d'aggraver les difficultés économiques par les restrictions imposées. Les inégalités et les souffrances empiraient de jour en jour, non seulement en raison du virus lui-même, mais également parce que les services essentiels étaient perturbés et que le tissu social se déchirait dans le monde entier. La solidarité internationale était nécessaire.

12. Le retour à la « normale » serait progressif et moins rapide qu'on ne le croyait initialement. La reprise économique prendrait beaucoup de temps, mais il importait de faire passer la santé avant l'économie. Il serait essentiel de concevoir des mesures pour renforcer les systèmes de façon à mieux se préparer à la prochaine crise. Il fallait s'appuyer sur trois principes pour bâtir le monde de l'après-pandémie :

a) **Les gens comptent.** Il était primordial de placer les populations au centre de l'action de riposte et de relèvement et de disposer des données nécessaires pour cerner leurs besoins et déterminer où il conviendrait d'affecter l'aide. Il a été proposé d'envisager de créer des identités juridiques numériques pour permettre aux personnes d'accéder aux soins de santé, à la protection sociale, à l'aide alimentaire, à l'éducation et à d'autres services, ainsi que pour favoriser l'inclusion financière.

b) **La santé compte.** Au-delà de ses effets directs sur la santé, la pandémie avait également gravement perturbé des services essentiels en matière de vaccination, de nutrition, de lutte contre les maladies non transmissibles, de santé mentale et de planification familiale, notamment. Par conséquent, il était possible que le nombre de décès dus aux maladies évitables par la vaccination dépasse le nombre de décès imputables au virus. Le vaccin contre la COVID-19 ne serait pas la solution à tous les problèmes : il était crucial de bâtir des systèmes de santé nationaux solides pour veiller au bien-être de la population à long terme et pour se préparer à la prochaine crise sanitaire.

c) **Le leadership compte.** Le leadership, y compris celui dont ferait preuve le système des Nations Unies, devait absolument s'exercer selon des modalités multilatérales et inclusives. Il a été souligné qu'il serait impossible de vaincre la COVID-19 sans la coopération constructive de tous les pays.

13. Le Conseil était d'avis que la pandémie, qui mettait à l'épreuve le bon fonctionnement du multilatéralisme et du système des Nations Unies, était l'occasion de s'employer à ouvrir la voie à une nouvelle ère du multilatéralisme où ce système serait plus pertinent que jamais. L'ouverture, l'inclusion et le respect de la diversité étaient autant d'éléments essentiels du multilatéralisme qui avaient permis au système des Nations Unies de se développer, depuis sa création il y a 75 ans, pour devenir un système international bien établi et fondé sur des règles. Les membres du Conseil s'accordaient à dire qu'il fallait défendre ce système face aux problèmes rencontrés et que la riposte mondiale à la COVID-19 devait jeter les bases du multilatéralisme des prochaines décennies. De plus, la crise avait mis en lumière le caractère indispensable des politiques publiques. C'était donc l'occasion pour le système des Nations Unies de faire le nécessaire pour que ces politiques soient guidées par un certain nombre d'éléments interdépendants : données et analyses de qualité,

connaissances scientifiques bien établies, bonne gouvernance, transparence et services médiatiques factuels.

14. Se penchant sur les grandes tendances en matière de gouvernance, le Conseil a réfléchi aux enseignements tirés de la COVID-19. La pandémie avait aggravé les tensions préexistantes, creusé les inégalités et alimenté le nationalisme économique. Contrairement à ce qui s'était produit pendant la crise financière de 2008-2009, lorsque tous les acteurs mondiaux avaient convenu de coopérer, il n'y avait pas, face à la crise actuelle, d'entente sur les enjeux ni d'action internationale collective. L'absence de consensus clair et d'action multilatérale avait retardé la lutte contre la pandémie. Il a été suggéré qu'une approche de la formation de consensus et de l'élaboration de règles qui serait moins rigide et davantage axée sur le pouvoir de convaincre aiderait à surmonter les problèmes structurels du multilatéralisme.

15. Il a été rappelé que des problèmes énormes faisaient déjà obstacle à l'action humanitaire avant la pandémie, faute de solution à leurs causes profondes (conflits, changements climatiques, dette, instabilité économique, etc.). Il importait d'autant plus de mener une action globale face à la pandémie. Les entités des Nations Unies devaient collaborer avec les parties prenantes pour lutter sur plusieurs nouveaux fronts : mobiliser l'ensemble du système pour éviter le risque très sérieux que des famines graves éclatent dans l'année à venir ; élaborer une approche permettant de distribuer rapidement les vaccins, sans que leur financement dans les pays pauvres se fasse au détriment d'autres activités humanitaires essentielles, notamment des autres programmes de vaccination ; améliorer la communication sur les mesures de confinement, qui avaient un coût élevé dans les pays fragiles ou touchés par des conflits, tout particulièrement en l'absence de protection sociale.

16. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait de ne laisser personne de côté et de lutter contre la marginalisation. La pandémie de COVID-19 avait eu des effets particulièrement graves sur les personnes en situation de déplacement, qui avaient pâti de la fermeture des frontières et de l'aggravation de la pauvreté et de la faim. Cette situation risquait de donner lieu à de nouvelles migrations. Les entités des Nations Unies devaient mieux communiquer au sujet de l'importance des liens entre les différents facteurs de vulnérabilité. En outre, les femmes étaient plus touchées par la pandémie, en particulier parce qu'elles assumaient la plus grande partie des soins non rémunérés et que les violences sexistes étaient devenues plus nombreuses. Mais elles avaient aussi un rôle essentiel à jouer dans l'accélération des changements. Il était crucial de continuer de prêter une grande attention à la protection des droits des femmes et d'intensifier les mesures axées sur les femmes, afin de ne pas régresser.

17. L'éducation avait été fortement perturbée, mais la progression rapide du recours aux technologies due à la pandémie avait également eu des effets positifs dans ce domaine. La réouverture des écoles était une question urgente, tout particulièrement dans la perspective de la rescolarisation des filles. À plus long terme, il fallait absolument bâtir des systèmes éducatifs plus résilients. Au cours des 10 années à venir, le système des Nations Unies devait aider les États membres à investir dans la jeune génération en s'employant à connecter toutes les écoles et toutes les communautés et à créer un réseau numérique d'apprentissage mondial pour l'éducation et le développement des compétences. Plusieurs membres ont souligné combien il importait de réduire la fracture numérique dans le contexte actuel, où le passage au numérique s'accélérait. Pour permettre à la moitié de la population mondiale qui était encore privée d'Internet d'y avoir accès d'ici 10 ans, le système des Nations Unies devait soutenir les stratégies nationales en matière de technologies de l'information et des communications et aider les pays à créer des conditions permettant d'attirer les investissements privés dans ces technologies. Les membres ont dit qu'il fallait faire des technologies et des sciences un bien commun, d'où

l'importance des instruments normatifs concernant la science ouverte et l'éthique de l'intelligence artificielle.

18. Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance de l'accès à des informations fiables, de la liberté de la presse et de la lutte contre les discours de haine. Une tendance déjà existante s'était accélérée : les réseaux sociaux étaient devenus des acteurs influents du monde de l'information, mais ils restaient très peu réglementés. Il a été proposé que le système des Nations Unies s'efforce de favoriser la transparence des modalités selon lesquelles l'information est traitée et distribuée, que ce soit par des algorithmes ou par des interventions humaines, de soutenir le journalisme et de promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale, ainsi que l'éducation aux médias et à l'information.

19. Dans le domaine de l'environnement, la pandémie avait fait ressortir que les chocs pouvaient résulter de plusieurs facteurs qui n'avaient pas encore été considérés conjointement. La planète était touchée par trois crises différentes qu'il fallait prendre en compte : la crise climatique, la crise des milieux naturels et la crise de la pollution et des déchets, toutes provoquées par des modes de consommation et de production non durables. Les changements climatiques ne devaient pas être considérés comme un problème isolé, puisqu'ils étaient liés à la paix et à la sécurité, aux droits humains, à la dette, etc. Il fallait conseiller les villes sur les moyens de concevoir, de financer et de gérer une croissance urbaine verte de façon à produire des effets positifs sur la vie humaine. Dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et de la santé, notamment, il était important que les entités des Nations Unies fissent leurs recommandations sur des orientations macrobudgétaires solides. La pandémie avait mis en évidence les rapports entre les systèmes alimentaires, l'agriculture et d'autres domaines et fait ressortir le rôle de l'innovation – non seulement technologique, mais aussi en matière de modèles stratégiques et commerciaux – dans la transformation des systèmes alimentaires.

20. La pandémie avait eu des effets dévastateurs sur les secteurs de l'aviation et du tourisme, affaiblissant les liens qui unissaient le monde et causant d'énormes dégâts économiques dans les pays développés comme dans les pays en développement. Les femmes, les jeunes et les travailleuses et travailleurs du secteur informel étaient particulièrement touchés, et les populations qui dépendaient du tourisme risquaient de tomber dans la pauvreté. Le transport maritime international s'était avéré plus résilient et jouait un rôle vital dans la sécurité alimentaire et le commerce mondial. Les organisations du système des Nations Unies avaient un rôle important à jouer en orientant et en appuyant l'action menée pour garantir la sécurité des voyages et coordonner l'ouverture des frontières, ainsi que pour aider les marins touchés par la crise. Les membres du Conseil ont aussi réfléchi aux moyens de faire évoluer différents secteurs dans le cadre du relèvement après la pandémie de façon à les rendre plus écologiques, par exemple en décarbonisant les transports maritimes.

Programme commun en faveur d'un multilatéralisme inclusif qui fonctionne en réseau

21. La deuxième partie du débat a porté sur l'adoption d'un programme commun en faveur d'un multilatéralisme inclusif qui fonctionne en réseau. Présentant le contexte, le modérateur a mis en lumière deux tendances défavorables qui étaient liées entre elles. D'un côté, la fracture se creusait entre les personnes et les institutions qui étaient censées les servir, comme en témoignait la multiplication des mouvements sociaux et des manifestations contre les structures de gouvernance au cours des dernières années (notamment dans les domaines de l'égalité des genres, de l'action climatique et de la justice raciale). De l'autre, la coopération internationale était en déclin alors même que les risques et les problèmes mondiaux la rendaient plus

nécessaire que jamais, réalité qui avait conduit le Secrétaire général à lancer un appel en faveur d'un multilatéralisme efficace, inclusif et en réseau. Compte tenu de ces tendances et des réflexions précédentes, le modérateur a invité les membres du Conseil à partager leurs idées sur les moyens de redonner une place plus grande au multilatéralisme, sur les changements nécessaires à cette fin et sur la nature des mécanismes de gouvernance qui pourraient favoriser une telle évolution.

22. Les membres du Conseil ont réfléchi aux principales caractéristiques que pourrait revêtir un programme commun fondé sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Fondamentalement, les populations étaient à la fois la raison d'être et les bénéficiaires du multilatéralisme, qui ne pouvait fonctionner sans l'adhésion de la société : il fallait que les populations puissent constater que les entités des Nations Unies travaillaient avec elles et pour elles. Or pour obtenir cette adhésion, il fallait s'entendre sur des objectifs concrets. Les vaccins contre la COVID-19 ont été cités à titre d'exemple. Dans le cadre d'un programme commun, le système des Nations Unies pourrait contribuer à rapprocher les points de vue sur les problèmes communs et les solutions communes dans le monde de l'après-pandémie. Compte tenu de l'évolution du rôle des États, la notion d'intérêt partagé pourrait servir de base au fonctionnement du multilatéralisme, qui s'articulerait également autour des notions de biens publics mondiaux et d'indivis mondial. On ne pouvait cependant pas prendre pour acquis que les sociétés partagent nécessairement une même conception des « biens communs ».

23. Souscrivant à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une forme de multilatéralisme plus inclusif qui fonctionne en réseau, plusieurs membres du Conseil ont souligné que le système des Nations Unies devait collaborer avec une grande variété d'acteurs dans le cadre de son action, tout en préservant son caractère intergouvernemental. Grâce à sa vision d'ensemble stratégique de la situation, il pourrait jouer un rôle de « chef d'orchestre », en canalisant les forces pour qu'elles produisent des changements transformateurs. Dans cette optique, le nouveau pacte mondial devrait permettre d'améliorer la représentation de tous les pays dans les institutions mondiales et favoriser la participation de diverses parties prenantes afin de promouvoir le dialogue social et la croissance économique. Les cadres régionaux et la collaboration régionale se développaient et devraient occuper une place importante dans une approche multilatérale inclusive et en réseau. Il convenait de mener un vrai dialogue avec les administrations locales, sans porter atteinte à la souveraineté des États Membres. Il était également essentiel pour les entités des Nations Unies de trouver de nouveaux moyens de renforcer les liens entre leur action et les acteurs de la société civile et du secteur privé – non seulement les multinationales, mais surtout les petites et moyennes entreprises.

24. Les membres ont exposé leurs idées sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies pourrait se préparer au monde de l'après-pandémie et soutenir l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social, auquel le CCS souscrivait. Les membres du Conseil estimaient avant tout que la pandémie avait mis en évidence une rupture du contrat social. Face à cette réalité, le système pourrait se positionner pour devenir le principal moteur d'un renouvellement du contrat social en plaçant le Programme 2030 au centre de cette entreprise. Les membres du Conseil ont affirmé que le contrat social mondial devrait être axé sur l'équité et la durabilité et porter notamment sur l'emploi, le développement durable et une protection sociale fondée sur l'universalité des droits humains, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des problèmes, notamment ceux que rencontraient les populations qui se trouvaient dans des situations particulièrement difficiles. La mise en pratique du multilatéralisme en réseau – conjuguée à l'application d'une approche réellement intégrée de l'élaboration des politiques – jouerait un rôle clé dans le renouvellement du contrat social.

25. Les membres du Conseil ont souligné qu'il n'était pas seulement moralement juste de garantir une protection sociale, mais également bien avisé. C'était un moyen de protéger les populations contre les chocs, d'accroître leur résilience, d'améliorer leur santé, de favoriser la croissance économique et le développement humain, de renforcer le capital humain, de réduire les inégalités et d'améliorer la cohésion sociale, entre autres avantages. Pourtant, seulement 27 % de la population mondiale bénéficiait d'un régime complet de protection sociale. Les quelque 2 milliards de personnes qui travaillaient dans l'économie informelle ou occupaient des emplois précaires, dont la majorité étaient des femmes, étaient particulièrement vulnérables. Il a également été souligné que la protection sociale était abordable et qu'il était possible de la financer au moyen de sources de fonds intérieures qui soient durables, équitables et fiables.

26. Évoquant les changements à apporter à la gouvernance mondiale dans l'espoir de surmonter les problèmes d'aujourd'hui et de demain, les membres du CCS ont envisagé plusieurs possibilités. Une transformation importante du système international établi après la Seconde Guerre mondiale était déjà en cours : le renforcement de la coopération entre les institutions financières internationales et le système des Nations Unies. Ce processus devait se poursuivre et amener les membres compétents des gouvernements à travailler ensemble. Les membres du Conseil ont également fait remarquer que, à mesure que se développeraient les dimensions économiques du multilatéralisme, le rôle des banques de développement régional deviendrait de plus en plus important, tandis que les financements provenant du secteur privé augmenteraient et seraient de mieux en mieux gérés. Les solutions nécessaires ne pourraient être mises en œuvre de façon optimale que si tous les acteurs travaillent ensemble grâce à un cadre global.

27. Il était possible de favoriser le relèvement après la pandémie et de contribuer dans le même temps à régler toute une série de problèmes en prenant des mesures pour revitaliser le système commercial international, par exemple en améliorant le financement du commerce, en faisant évoluer les règles commerciales dans le contexte de l'économie numérique, en faisant en sorte que le commerce favorise davantage la protection de la planète et en révisant les accords commerciaux agricoles pour accroître la sécurité alimentaire. En utilisant leurs compétences et leurs capacités particulières dans différents domaines, les entités des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour promouvoir une mondialisation équitable, inclusive et verte et pour aider leurs États membres à mettre en place des chaînes de valeur mondiale stables, sûres et durables.

28. Se penchant sur la question des droits de propriété intellectuelle, les membres du Conseil estimaient nécessaire de transformer le modèle actuel pour faire des technologies de la santé des biens publics profitant à tous, pour permettre le partage ouvert et collaboratif de connaissances et pour coordonner les investissements publics internationaux dans les soins de santé et la sécurité sanitaire. Il a également été dit que l'innovation et la créativité étaient de plus en plus mondialisées, et qu'il serait possible de s'appuyer sur un système de droits de propriété intellectuelle plus équilibré et plus inclusif pour améliorer la vie des gens, stimuler la croissance des entreprises, stimuler le dynamisme de la société et contribuer à régler des problèmes complexes comme les changements climatiques. Dans un monde de plus en plus numérisé, les entités du système des Nations Unies pouvaient aider les gens à tirer parti de leurs idées pour accéder aux marchés mondiaux et promouvoir une approche collaborative de l'innovation et du partage des technologies. Le système des Nations Unies avait aussi un rôle à jouer pour aider les États membres à s'occuper des questions de cybersécurité.

29. Il y aurait assurément des avantages à réformer et à revitaliser le mécanisme de paix et de sécurité afin de pouvoir faire face aux problèmes mondiaux. Pour ce faire, le Conseil de sécurité devrait réfléchir plus avant à son action et aux menaces nouvelles et émergentes, en accordant une attention particulière à la prévention des conflits. Il faudrait également s'attaquer au déséquilibre entre les quotes-parts (destinées au maintien de la paix) et les contributions volontaires (destinées à la prévention) en renforçant la capacité d'utiliser les données et les approches fondées sur des faits pour démontrer l'impact des activités de prévention des conflits, en vue d'accroître les investissements dans ces activités.

30. En ce qui concernait plus généralement le financement du multilatéralisme, on s'attendait à ce que les quotes-parts continuent d'être versées, mais qu'il serait de plus en plus difficile d'attirer des contributions volontaires, même pour des causes humanitaires. Conscients de ce fait, des membres du Conseil ont dit que le système des Nations Unies devait envisager de passer à une structure de gouvernance davantage inspirée des pratiques des entreprises et à une approche plus intelligente de l'efficacité, afin d'accroître l'utilité de chaque contribution. Il a été suggéré qu'il serait possible de renforcer et de garantir l'intégrité des fonctions stratégiques grâce à de nouveaux mécanismes de financement qui reposeraient sur la mise en commun de ressources à l'échelle du système et qui s'inspireraient de l'organisation Gavi Alliance ou du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

31. Afin de contribuer à bâtir un multilatéralisme inclusif qui fonctionne en réseau, les membres du CCS devraient mener une action de promotion plus efficace en faveur de cet objectif et s'employer à rétablir la confiance dans le système des Nations Unies. Des acteurs importants de la communauté internationale étaient favorables au multilatéralisme ; il convenait de mieux faire entendre leurs voix pour renforcer la confiance.

32. Le système des Nations Unies avait fourni et continuait de fournir des contributions importantes, mais les membres du Conseil se sont accordés à dire que les organisations multilatérales devaient devenir plus efficaces, plus agiles et plus novatrices, et réagir plus rapidement à l'évolution rapide du contexte. À cette fin, il était essentiel d'améliorer et de resserrer les liens transversaux entre les mandats et les organisations, d'intensifier la collaboration et de réduire la bureaucratie. Plusieurs membres du Conseil ont fait observer que le système devait faire évoluer sa communication et la rendre compréhensible pour un public plus large. Certains termes et notions comme « multilatéralisme » et « contrat social » n'avaient que peu de sens aux yeux de beaucoup de personnes, notamment parmi les jeunes.

33. Les membres du Conseil ont souligné que le système des Nations Unies devait continuer de tirer parti de ses points forts en offrant un espace de discussion propice au renforcement de la confiance, en mobilisant les parties prenantes qui partagent des objectifs communs, en conservant un rôle de premier plan dans la réflexion sur les politiques à mener, en remplissant ses fonctions normatives et stratégiques uniques et en jouant son rôle de médiateur désintéressé. Le système des Nations Unies devait continuer de servir de cadre à l'élaboration et à la vulgarisation de programmes d'action collectifs, et il convenait d'examiner de plus près les trois dimensions fondamentales de son action (sociale, environnementale et économique).

34. Les membres du Conseil ont souligné que leurs entités disposaient de capacités de plus en plus importantes dans le domaine des données, ce qui était considéré comme essentiel à l'efficacité de l'action menée dans un contexte toujours plus complexe. Le partage des données et des analyses était un élément crucial des efforts d'intégration accomplis dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les membres du Conseil ont donné des exemples des mesures prises pour faire en sorte que les entités des Nations Unies fondent leur action sur les données et fassent preuve

d'innovation conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général, notamment dans le cadre des travaux que mène le Comité de haut niveau sur les programmes pour innover en matière de données et de statistiques.

35. Au moment de prononcer la clôture de la session, le Secrétaire général a souligné la richesse des débats et remercié les membres du CCS des idées qu'ils avaient exprimées et de l'appui qu'ils avaient apporté à sa démarche visant à élaborer un programme commun. Il envisageait de répondre à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/1 en publiant un « manifeste » qui prendrait la forme d'un programme pour l'humanité et la planète. Le Programme 2030 servirait de point de départ à ce texte, qui tiendrait également compte d'autres éléments intéressant la lutte contre les inégalités, la paix et la sécurité, et les droits humains. Il s'agirait d'y présenter une vision et des idées claires, concrètes et aisément compréhensibles qui pourraient obtenir l'adhésion de la population mondiale. Il espérait que le manifeste pourrait servir de moteur et de source d'inspiration à la transformation dont le monde avait besoin.

IV. Questions diverses

Approbation de documents

36. Les documents suivants ont été approuvés par voie électronique après la clôture de la session du CCS :

- a) Rapport du Comité de haut niveau sur la gestion concernant les travaux de sa quarantième session ([CEB/2020/5](#)) ;
- b) Rapport du Comité de haut niveau sur les programmes concernant les travaux de sa quarantième session ([CEB/2020/6](#)) ;
- c) *Building an inclusive, sustainable and resilient future with indigenous peoples: a call to action* (Bâtir un monde solidaire, durable et résilient avec les peuples autochtones : appel à l'action) ([CEB/2020/2/Add.1](#)).